

mais avec les autres représentants et qu'on en soit arrivé à une conclusion que le Canada est, en honneur, tenu d'admettre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il y a une distinction à faire. En apparence, l'excuse donnée,—je n'emploierai pas ce mot qui peut sembler répréhensible,—l'unique raison que le Secrétariat ait invoquée pour ne pas accorder au Canada le soulagement auquel il avait droit, comme tous le croyaient là et comme l'a cru aussi le comité qui s'occupait de cette question, c'est que la France n'y consentait pas. Je pensais que, dans ces circonstances, la question aurait été discutée avec la France. Mon honorable ami ne l'a-t-il pas discutée pendant qu'il était à négocier une convention de commerce?

L'hon. M. FIELDING: Pas à l'occasion du traité français; assurément, non.

M. le PRESIDENT: Le crédit sera-t-il adopté?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Obtiendrons-nous le renseignement demandé?

L'hon. M. FIELDING: Quel renseignement? Combien les autres pays doivent payer?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Non. Voici ce que je demande. On a fait volte-face depuis l'an dernier, et je veux savoir, et je crois que la Chambre a le droit d'apprendre, ce que le Canada a proposé au comité qui s'occupait de l'affaire comme base convenable de la répartition. Qu'est-ce que notre représentant a dit, à cette dernière réunion, de la somme que le Canada devrait payer?

L'hon. M. FIELDING: Je ne conviens pas avec mon honorable ami que nous devrions émettre des prétentions quant à la contribution du Canada, puis débattre ces prétentions. Ce n'est pas là la motion que j'ai du devoir des représentants de notre pays. Nous pourrions communiquer les renseignements que nous possédons au sujet de la répartition.

M. WOODSWORTH: Nous avons entendu parler des dépenses de la Société. Aurons-nous l'occasion d'apprendre ce que fait la Société et d'en discuter la nature et les desseins? J'ignore ce que le premier ministre en pense.

L'hon. M. FIELDING: Rien n'empêche mon honorable ami, s'il le désire, de discuter les actes de la Société des nations en tout temps, à l'occasion de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

M. WOODSWORTH: Il me semble que nous devrions le faire un jour. Bien des questions importantes se rattachent à la Société qui est considérée se rapprocher le plus d'une

organisation centrale qui nous permettrait d'établir les relations internationales; et il me semble que nous ne devrions pas faire de l'adoption de ces crédits une simple formalité, mais qu'il y a lieu d'examiner attentivement les travaux de la Société. Si le moment est propice, j'aimerais, pour ma part, recevoir un rapport et faire quelques commentaires.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est le temps de le faire.

L'hon. M. FIELDING: Rien ne s'oppose à ce que mon honorable ami traite ce sujet.

M. WOODSWORTH: Vu les graves problèmes qui s'imposent à notre attention dans le monde entier, la Chambre devrait examiner avec le plus grand soin une question semblable. Je regrette qu'à cette heure l'assistance soit si peu nombreuse que nous ne puissions pas débattre à fond une affaire qui est bien plus importante que plusieurs de celles qui ont occupé une grande partie des instants de la Chambre.

J'ai remarqué l'autre jour que la Société était vertement critiquée par un membre,—dois-je dire?—d'un groupe canadien irresponsable.

La Société des nations est un assemblage prétentieux. Elle a un grand Secrétariat aristocratique et dispendieux; elle a une armée de fonctionnaires; elle a toute une séquelle de commis et de subalternes; mais elle ne possède pas de force matérielle, financière ni morale. Elle ne possède pas de force matérielle, parce qu'elle n'a ni armée, ni flotte, pour faire respecter ses décrets; elle n'a pas de force financière, parce qu'elle n'a pas amassé de richesses et qu'elle ne subsiste que grâce aux souscriptions des nations qui en font partie; elle n'a pas de force morale, bien qu'elle puisse enjôler ou menacer les nations d'ordre secondaire, parce que les nations les plus importantes cherchent à s'agrandir et veulent saisir les territoires mal défendus, et qu'elles n'ont pas égard aux droits ou aux intérêts de toute autre puissance.

Je ne voudrais pas confirmer cette assertion; pourtant, lorsque des Canadiens de renom n'hésitent pas à parler ainsi de la Société des nations, j'émetts l'idée que nous devrions examiner attentivement ses opérations avant de décider que nous continuerons à en faire partie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qui est-ce qui a tenu ce langage-là?

M. WOODSWORTH: Quelqu'un qui fait partie d'une institution canadienne qui n'est comptable envers personne. Mieux vaut peut-être ne pas dire où cette déclaration a été faite.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quel est le nom de celui qui l'a fait?

M. WOODSWORTH: Faut-il que je le dise?